

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à dix-neuf heures, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique

Etaient présents : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GAUCHER Alain, Monsieur JOUANNEAU Olivier, Madame DAGUIER Carole, Madame DEGRIS Monique, Monsieur CHALON Bernard, Monsieur GRISVARD Joël, Monsieur FAUGERE Francis, Monsieur CAILLE Rémy, Monsieur LANOIS Vincent, Monsieur HENRY Christophe, Madame MARCHETTI Sabine (arrivée à 19h15), Madame LIEGEOIS Isabelle, Madame THIRY Nathalie, Madame BANTQUIN Sophie et Monsieur GENTER Aubin

Absents sans pouvoir : Madame PAUL Delphine, Madame MARCHETTI Sabine (jusqu'à 19h15) Madame CONTIGNON Aline et Madame BENVENUTI Claire

Secrétaire de séance : Madame THIRY Nathalie

Date de convocation : 5 avril 2023

Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 17/04/2023 et affiché le compte-rendu de cette séance le 17/04/2023
--

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 février 2023
- Adhésion au Service de Conseil en recrutement du Centre de Gestion
- Mise à jour du tableau des emplois permanents de la commune
- Convention de dépôt d'œuvre pour l'espace muséographique Gaston Broquet avec Madame Liliane GILBERT
- Admission en non valeurs de créances irrécouvrables
- Approbation des comptes de gestion (budget général et budgets annexes) pour l'année 2022
- Vote des comptes administratifs du budget général et des budgets annexes pour l'année 2022
- Affectation des résultats de l'année 2022 du budget général et des budgets annexes
- Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2023
- Vote des budgets primitifs 2023 (budget général et budgets annexes)
- Vote des subventions aux associations
- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- Questions et informations diverses

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 février 2023

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du compte rendu faisant office de procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers par mail. Celui-ci est **adopté à l'unanimité** des membres présents et représentés.

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 2023-24 : Adhésion au Service de Conseil en recrutement du Centre de Gestion

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le Centre de Gestion dispose d'un service de Conseil en recrutement. Il offre la possibilité de demander l'intervention du Centre de Gestion dans la procédure de recrutement d'un nouvel agent.

Madame le Maire propose d'adhérer à ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents :

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

- **décide** l'adhésion au Service de Conseil en recrutement du Centre de Gestion
- **autorise** le Maire à signer la convention correspondante ainsi que toute autre pièce rendue nécessaire pour l'application de celle-ci.

Délibération n° 2023-25 : Mise à jour du tableau des emplois permanents de la commune

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de faire le point sur les emplois permanents de la commune chaque année.

Le tableau des emplois permanents se résume comme suit :

SERVICE	FONCTIONS	GRADE(S)	CADRE D'EMPLOIS	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. L 332 du CGFP	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	NBI / FONCTIONS CORRESPONDANTES
Service Administratif	Secrétaire général	Rédacteur ---- Rédacteur principal de 2ème classe ---- Rédacteur principal de 1ère classe ---- Attaché	Rédacteurs territoriaux ----- Attachés Territoriaux	OUI	1	0	Temps complet	30
	Agents chargés de l'accueil, de l'urbanisme, de l'état civil	Adjoint administratif ----- Adjoint administratif principal de 2ème classe ----- Adjoint administratif principal de 1ère classe	Adjoints administratifs	OUI	3	0	2 postes à temps complet 1 poste à 16/35ème	/

COMMUNE DE VOID-VACON

SERVICE	FONCTIONS	GRADE(S)	CADRE D'EMPLOIS	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. L 332 du CGFP	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	NBI / FONCTIONS CORRESPONDANTES
Service Technique	Responsable du service technique	Adjoint technique ----- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe ----- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe ----- Agent de maîtrise ----- Agent de maîtrise principal	Adjoints techniques ----- Agents de maîtrise	OUI	1	0	Temps complet	15
	Agent polyvalent – Suppléant du responsable du service technique	Adjoint technique ----- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe ----- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe ----- Agent de maîtrise ----- Agent de maîtrise principal	Adjoints techniques ----- Agents de maîtrise	OUI	1	0	Temps complet	10
	Agents techniques polyvalents	Adjoint technique ----- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe ----- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Adjoints techniques	OUI	3	0	Temps complet	10

COMMUNE DE VOID-VACON

SERVICE	FONCTIONS	GRADE(S)	CADRE D'EMPLOIS	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. L 332 du CGFP	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	NBI / FONCTIONS CORRESPONDANTES
Service Technique	Agents d'entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique ----- Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe ----- Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Adjointes techniques	OUI	2	0	1 poste à 20/35 ^{ème} 1 poste à 11/35 ^{ème}	/

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents d'adopter le tableau des emplois au 1^{er} avril 2023 ainsi proposé sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2023-26 : Convention de dépôts d'œuvres pour l'espace muséographique Broquet avec Madame Liliane GILBERT

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de VOID-VACON et l'association *Au Pays de Beden* ont demandé à Madame Liliane GILBERT le dépôt de trois œuvres du sculpteur vidusien dans l'espace muséographique dédié à cet artiste, pour une durée de 10 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de dépôt d'œuvres jointe entre la Commune de Void-Vacon et Madame Liliane GILBERT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **décide d'autoriser à l'unanimité** des membres présents Madame le Maire à signer la convention de dépôt d'œuvres jointe entre la Commune de Void-Vacon et Madame Liliane GILBERT.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 2023-27 : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que Monsieur le Comptable de la Trésorerie de Commercy nous demande de présenter des titres à admettre en non-valeur de cotes de créances irrécouvrables au conseil municipal.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables il appartient au receveur - agent de l'état - et à lui seul de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit en espèce de créances pour lesquelles le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. L'admission en non-valeur ne supprime pas la dette du redevable, elle ne représente qu'une mesure administrative dégageant la responsabilité du comptable.

Le montant global des titres à admettre en non-valeur pour 1 personne physique est de 932,30 € (Procès-verbal de carence du 24/05/2022) et sont détaillés dans le tableau suivant :

BUDGET	Référence Titre	MONTANT
Budget Eau	Année 2020 : 26-144	43,08
Budget Eau	Année 2021 : 4-154	118,14
Budget Eau	Année 2021 : 53-170	88,69
Budget Eau	Année 2022 : 3-145	228,88
Total budget Eau		478,79
Budget Assainissement	Année 2020 : 1610026-144	50,60
Budget Assainissement	Année 2021 : 161004-154	129,89
Budget Assainissement	Année 2021 : 5390153-170	82,94
Budget Assainissement	Année 2022 : 539 013-145	190,08
Total budget Assainissement		453,51
	TOTAL	932,30

Une fois prononcée, l'admission en non-valeur donne lieu à un mandat émis à l'article 6541 du budget concerné, les crédits nécessaires seront ouverts à cet effet lors de l'adoption des budgets annexes Eau et Assainissement collectif. Madame le Maire soumet ce point au vote.

Le Conseil Municipal, après l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents :

- **prononce** l'admission en non-valeur de la totalité des créances susvisées.
- **autorise** Madame le Maire à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2023-28 : Approbation des comptes de gestion (budget général et budgets annexes) pour l'année 2022

Madame le Maire présente les comptes de gestion de l'année 2022 élaborés par le comptable de la Commune, Monsieur Pierre-Jean BELTZ, et indique qu'ils sont conformes aux comptes administratifs de l'année 2022 de la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** des membres présents les divers comptes de gestion 2022, à savoir :

Votants : 16	- le compte de gestion du budget général de la Commune
Pour : 16	- le compte de gestion du budget annexe de l'eau
Contre : 0	- le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement collectif
Abstention : 0	- le compte de gestion du budget annexe de la forêt
	- le compte de gestion du budget annexe du lotissement « Sur les Ormes »
	- le compte de gestion du budget annexe du lotissement « La Gravière »

Délibération n° 2023-29 : Vote des comptes administratifs du budget général et des budgets annexes pour l'année 2022

Le Conseil Municipal venant d'approuver les comptes de gestion, Madame le Maire propose à l'assemblée d'élire un Président de séance qui soumettra au vote les différents comptes administratifs.

Mme Monique DEGRIS est élue Président de séance.

Madame le Maire présente les comptes administratifs 2022 (budget général et budgets annexes) qui peuvent se résumer comme ceci :

► BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Recettes 2022 : 1 836 539,31 €
Dépenses 2022 : 1 702 622,05 €

FONCTIONNEMENT

Recettes 2022 : 1 503 217,78 €
Dépenses 2022 : 1 097 945,58 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Investissement : + 133 917,25 €
Fonctionnement : + 405 272,20 €
Résultat global : + 539 189,45 €

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 2023-29 : Vote des comptes administratifs du budget général et des budgets annexes pour l'année 2022 (suite)**REPORTS DE L'EXERCICE 2021**

Déficit d'investissement : - 206 665,89 €

Excédent de fonctionnement : + 1 200 886,12 €

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022

Investissement : - 72 748,64 €

Fonctionnement : + 1 606 158,32 €

Résultat global : + 1 533 409,68 €

► BUDGET ANNEXE DE L'EAU :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :Recettes 2022 : 112 447,41 €Dépenses 2022 : 107 555,54 €**FONCTIONNEMENT**Recettes 2022 : 232 273,35 €Dépenses 2022 : 220 296,19 €**RESULTAT DE L'EXERCICE 2022**

Investissement : + 4 891,87 €

Fonctionnement : + 11 977,16 €

Résultat global : + 16 869,03 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2021

Excédent d'investissement : + 3 661,59 €

Excédent de fonctionnement : + 55 923,51 €

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022

Investissement : + 8 553,46 €

Fonctionnement : + 67 900,67 €

Résultat global : + 76 454,13

► BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :Recettes 2022 : 64 657,00 €Dépenses 2022 : 110 769,92 €**FONCTIONNEMENT**Recettes 2022 : 169 244,13 €Dépenses 2022 : 115 717,52 €

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 2023-29 : Vote des comptes administratifs du budget général et des budgets annexes pour l'année 2022 (suite)**RESULTAT DE L'EXERCICE 2022**

Investissement : - 46 112,92 €
Fonctionnement : + 53 526,61 €
Résultat global : + 7 413,69 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2021

Excédent d'investissement : + 68 988,49 €
Excédent de fonctionnement : + 258 015,27 €

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022

Investissement : + 22 875,57 €
Fonctionnement : + 311 541,88 €
Résultat global : + 334 417,45 €

► BUDGET ANNEXE DE LA FORET :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Recettes 2022 : 47 001,99 €
Dépenses 2022 : 8 527,50 €

FONCTIONNEMENT

Recettes 2022 : 174 528,55 €
Dépenses 2022 : 39 139,30 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Investissement : + 38 474,49 €
Fonctionnement : + 135 389,25 €
Résultat global : + 173 863,74 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2021

Déficit d'investissement : - 2 577,35 €
Excédent de fonctionnement : + 136 851,89 €

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022

Investissement : + 35 897,14 €
Fonctionnement : + 272 241,14 €
Résultat global : + 308 138,28 €

► BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « SUR LES ORMES » :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Recettes 2022 : 0,00 €
Dépenses 2022 : 0,00 €

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 2023-29 : Vote des comptes administratifs du budget général et des budgets annexes pour l'année 2022 (suite)

FONCTIONNEMENT

Recettes 2022 : 28 386,00 €

Dépenses 2022 : 0,00 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Investissement : 0,00 €

Fonctionnement : + 28 386,00 €

Résultat global : + 28 386,00 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2021

Déficit d'investissement : - 115 516,58 €

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022

Investissement : - 115 516,58 €

Fonctionnement : + 28 386,00 €

Résultat global : - 87 130,58 €

► BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LA GRAVIERE » :

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Recettes 2022 : 0,00 €

Dépenses 2022 : 0,00 €

FONCTIONNEMENT

Recettes 2022 : 0,00 €

Dépenses 2022 : 48 227,05 €

RESULTAT DE L'EXERCICE 2022

Investissement : 0,00 €

Fonctionnement : - 48 227,05 €

Résultat global : - 48 227,05 €

REPORTS DE L'EXERCICE 2021

Rien à reporter en fonctionnement ou investissement

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022

Investissement : 0,00 €

Fonctionnement : - 48 227,05 €

Résultat global : - 48 227,05 €

Madame le Maire se retire de la Mairie où se déroule la réunion du Conseil Municipal et ne participe pas au vote de ces derniers.

Le Président de séance, Madame DEGRIS Monique, soumet au vote les comptes administratifs 2022.

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 2023-30 : Vote des comptes administratifs du budget général et des budgets annexes pour l'année 2022 (suite)

Après délibérations, **sont adoptés à l'unanimité** des membres présents les divers comptes administratifs pour l'année 2022, à savoir :

- le compte administratif du budget général de la Commune
- le compte administratif du budget annexe de l'eau
- le compte administratif du budget annexe de l'assainissement
- le compte administratif du budget annexe de la forêt
- le compte administratif du budget annexe du lotissement « Sur les Ormes »
- le compte administratif du budget annexe du lotissement « La Gravière »

Délibération n° 2023-31 : Affectation du résultat 2022 – budget Général de la commune

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	206 665,89 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	1 200 886,12 €

Soldes d'exécution	
Un Solde d'exécution (Excédent-001) de la section d'investissement de	133 917,26 €
Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de :	405 272,20 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	605 800,00 €
En recettes pour un montant de	960 000,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à	0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	0,00 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	1 606 158,32 €

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 2023-31 : Affectation du résultat 2022 – budget annexe de l'Eau

Le Conseil d'Administration vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	3 661,59 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	55 923,51 €

Soldes d'exécution	
Un Solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement de :	4 891,87 €
Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de :	11 977,16 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de	38 000,00 €
En recettes pour un montant de	0.00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	29 446,54 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement

Le Conseil d'Administration **décide à l'unanimité** des membres présents d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	29 446,54 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	38 454,13 €

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 2023-32 : Affectation du résultat 2022 – budget annexe de l'Assainissement

Le Conseil d'Administration vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	69 988,49 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure	258 015,27 €

Soldes d'exécution	
Un Solde d'exécution (Déficit -001) de la section d'investissement de :	46 112,92 €
Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de	53 526,61 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	4 000,00 €
En recettes pour un montant de	0,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil d'Administration, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil d'Administration **décide à l'unanimité** des membres présents d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0.00 €

Ligne 002	
Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	311 541,88 €

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Délibération n° 2023-33 : Affectation du résultat 2022 – budget annexe d'Exploitation Forêt

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports	
Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	2 557,35 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	136 851,89 €

Soldes d'exécution	
Un Solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement de :	38 474,49 €
Un résultat d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de	135 851,89 €

Restes à réaliser	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	115 000,00 €
En recettes pour un montant de	50 000,00 €

Besoin net de la section d'investissement	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	29 102,86 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Compte 1068	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	29 102,86 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	243 138,28 €

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

COMMUNE DE VOID-VACON

Délibération n° 2023-34 : Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2023

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Madame le Maire propose de maintenir les taux.

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** des membres présents :

- **Décide** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 41,12 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,22 %
- taxe d'habitation : 18,00 %
- cotisation foncière des entreprises : 15,57 %

- **Charge** Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n° 2023-35 : Vote des budgets primitifs 2023 (budget général et budgets annexes)

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les budgets primitifs 2023.

Ces derniers sont présentés et s'équilibrent comme ceci :

► BUDGET GENERAL COMMUNE

- Section de fonctionnement : 3 145 573,32 €
- Section d'investissement : 2 748 000,00 €

► BUDGET ANNEXE DE L'EAU

- Section de fonctionnement : 291 454,13 €
- Section d'investissement : 88 000,00 €

Délibération n° 2023-35 : Vote des budgets primitifs 2023 (budget général et budgets annexes) (suite)**► BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

- Section de fonctionnement : 438 541,88 €
- Section d'investissement : 118 875,57 €

► BUDGET ANNEXE DE LA FORÊT

- Section de fonctionnement : 287 138,28 €
- Section d'investissement : 185 000,00 €

► BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « SUR LES ORMES »

- Section de fonctionnement : 115 516,58 €
- Section d'investissement : 115 516,58 €

► BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT « LA GRAVIERE »

- Section de fonctionnement : 940 227,05 €
- Section d'investissement : 698 454,10 €

Après délibérations, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** des membres présents les différents budgets primitifs pour 2023, à savoir :

- le budget primitif général de la commune
- le budget primitif annexe de l'eau
- le budget primitif annexe de l'assainissement
- le budget primitif annexe de la forêt
- le budget primitif annexe du lotissement « Sous les Ormes »
- le budget primitif annexe du lotissement « La Gravière »

Votants : 16
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Vote des subventions : Dans le cadre du budget communal, l'annexe budgétaire relative à l'octroi des subventions est présentée et celle-ci est **validée à l'unanimité** des membres présents.

Est également présenté pour information des conseillers municipaux **l'Etat annuel des indemnités pour 2022** du Maire et des 4 adjoints (et du Maire, des 3 adjoints et du conseiller municipal délégué à la Forêt suite à la démission de la 2^{ème} adjointe).

COMMUNE DE VOID-VACON

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 26 mai 2020.

▶ Marché de travaux : Curage des réseaux d'assainissement en amont de la STEP confié à la société MALEZIEUX pour un montant de 1000,00 € HT.

▶ Marché de fourniture : Achat de panneaux routiers et de 2 feux de signalisation de chantiers auprès de la SAS SIGNAUX GIROD pour un montant de 2 106,34 € HT

▶ Marché de fourniture : Achat peinture noire et jaune auprès de la SAS SIGNAUX GIROD pour un montant de 402,44 € HT

▶ Décision de remboursement d'une partie de la caution aux locataires du logement n 1 37 rue de la Louvière partis à compter du 29 octobre 2022, à savoir une retenue de 150,99 € sur la caution de 580 € dû à l'achat d'un badge et au changement de la serrure, soit un remboursement de 429,01€

▶ Décision de remboursement de l'intégralité de la caution de 500,00 € à la société MEUSE RECYCLAGE qui a quitté le local commercial rue de la Gare à compter du 9 janvier 2023.

▶ Acceptation de la part de l'assurance de la commune GROUPAMA le remboursement de la silhouette sécuritaire sinistrée par un véhicule pour un montant de 2 005,26 € (1 744,06 € déjà reçu et la franchise s'élevant à 261 € sera remboursée ultérieurement)

▶ Marché de fourniture : Réalisation d'un carottage pour le passage de l'alimentation électrique pour l'Espace Cugnot confié à la SAS HCT pour un montant de 1 200,00 € HT

▶ Marché de fourniture : Achat de panneaux et numéro de rue auprès de la SAS SIGNAUX GIROD pour un montant de 372,43 € HT

▶ Marché de fourniture : Achat de 2 boîtiers infrarouge pour l'arrosage automatique du pont de la Place Cugnot et pour le massif à l'entrée de la commune auprès de la Société VIRIDIS pour un montant de 601,22 € HT

▶ Marché de fourniture : Achat de pièces pour l'entretien de l'arrosage automatique auprès de la Société VIRIDIS pour un montant de 247,25 € HT

▶ Marché de travaux : Travaux sylvicoles correspondants au programme d'actions 2023 validé en commission Forêt confié à l'OFFICE NATIONAL DES FORETS pour un montant de 23 072,69 € HT

▶ Marché de service : Renouvellement de la License firewall pour 1 an confiée à la SAS NEOEST pour un montant de 205,00 € HT

▶ Marché de fourniture : Achat de pièces pour l'arrosage automatique de l'hôtel à insectes auprès de la Société VIRIDIS pour un montant de 699,27 € HT

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

▶ Marché de fourniture : Achat de vêtements et chaussures de travail pour le personnel du service technique à de la société LOOTEN pour un montant de 1905,88 € HT

▶ Marché de fourniture : Achat de produits d'entretien pour la salle Jean-Louis GILBERT et la mairie auprès de la société DELCOURT pour un montant de 228,15 € HT

▶ Marché de fourniture : Achat de produits d'entretien pour la salle Jean-Louis GILBERT et la mairie auprès de la société MANUTAN COLLECTIVITES pour un montant de 215,75 € HT

▶ Marché de fourniture : Achat de 2 clés ouvrant les portes de la structure plurifonctionnelle auprès de la société PROLIANS GUERMONT WEBER pour un montant de 153,80 € HT. Ces clés étant pour la CC CVV, une facture leur sera émise.

▶ Marché de service : Etude de faisabilité pour l'aménagement de la Place Général de Gaulle et la sécurisation de la rue Estienne confié au bureau d'études SETRS pour un montant de 4 320,00 € HT

▶ Marché de service : Convention d'assistance à la passation d'un marché public d'assurances conclue avec RISK PARTENAIRES pour un montant de 2 150,00 € HT

▶ Marché de travaux : Modification de l'alimentation et remplacement de l'éclairage du city stade confiés à la société SDEL LUMIERE CITEOS pour un montant de 16 740,00 € HT

▶ Marché de fourniture : Achat de 4 batteries pour l'autolaveuse de la salle JLG auprès de la société MAISON DE LA BATTERIE pour un montant de 944,00 € HT

▶ Marché de fourniture : Achat de 100 compteurs auprès de la société HYDROMECA pour un montant de 4 064,06 € HT

▶ Marché de service : Migration de licence Acronis Backup vers Acronis Cyber Protect confiée à la société NEOEST pour un montant de 250,00 € HT

▶ Marché de service : Migration de messagerie KERIO Connect vers Microsoft 365 Exchange Online confié à la société NEOEST pour un montant de 1 175,00 € HT

▶ Marché de fourniture : Achat de chocolats auprès de la société LES CHOCOLATS DU COEUR pour un montant de 226,06 € HT

▶ Marché de fourniture : Achat de canisac auprès de la société ANIMO CONCEPT pour un montant de 191,60 € HT

▶ Marché de travaux : Réparation des volets du logement de la boucherie confiée à la société HOUSSARD pour un montant de 1 662,00 € HT

▶ Marché de fourniture : Achat de 3 rosiers auprès de la société JARDIN D'HORTIVAL pour un montant de 36,82 € HT

▶ Marché de fourniture : Achat de peintures auprès de la société COLOR EST pour un montant de 573,40 € HT

Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)

▶ Marché de fourniture : Achat de plaques pour le jardin du souvenir auprès de la société GRANIMOND pour un montant de 435,00 € HT

▶ Marché de service : Certificat d'authentification « exécutif » pour une durée de 3 ans confiée à la société CERTINOMIS pour un montant de 255,00 € HT

▶ Décision de solliciter le Département de la Meuse pour la création du Skate-Park

▶ Décision de solliciter le Département de la Meuse et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour le groupement de commande des collecteurs d'eau de pluie

▶ Marché de travaux : Rénovation des aires de jeux des lotissements « Sur les Ormes » et « Le Parterre » confiée à la société MEFRAN COLLECTIVITES pour un montant global de 65 630,00 € HT

▶ Marché de fourniture : Spectacle pyrotechnique du 13 juillet 2023 sur le thème de la femme confié à l'association PYROTECHNIQUE DU GRAND EST pour un montant de 4 630,00 € HT.

▶ Marché de fourniture : Achat de batteries pour matériels électroportatifs (perceuse, perforateur...) auprès de la société LOOTEN pour un montant de 740,50 € HT.

▶ Marché de service : Test pour AIPR- concepteur confié à GO ! FORM'ACTION pour un montant de 99,00 € HT.

Le Conseil Municipal **prend acte** de ces décisions.

Questions et informations diverses :

- Le prochain conseil municipal est reporté au vendredi 9 juin à 19h00 au lieu du mercredi 24 mai initialement prévu. Le Conseil Municipal a l'obligation de procéder obligatoirement ce jour-là à la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants pour les élections sénatoriales qui auront lieu le dimanche 24 septembre prochain.

- Réactualisation du planning des travaux de la Mairie qui débiteront début janvier 2024 (9 mois de chantier y compris 1 mois de préparation).

- Tour de table de l'ensemble des conseillers présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 22 février 2023

Délibération n° 2023-24 : Adhésion au Service de Conseil en recrutement du Centre de Gestion

Délibération n° 2023-25 : Mise à jour du tableau des emplois permanents de la commune

Délibération n° 2023-26 : Convention de dépôts d'œuvres pour l'espace muséographique Broquet avec Madame Liliane GILBERT

Délibération n° 2023-27 : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Délibération n° 2023-28 : Approbation des comptes de gestion (budget général et budgets annexes) pour l'année 2022

Délibération n° 2023-29 : Vote des comptes administratifs du budget général et des budgets annexes pour l'année 2022

Délibérations n° 2023-30 à 2023-33 : Affectation des résultats de l'année 2022 du budget général et des budgets annexes (eau, assainissement et forêt)

Délibération n° 2023-34 : Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2023

Délibération n° 2023-35 : Vote des budgets primitifs 2023 (budget général et budgets annexes)

Décisions prises en vertu de l'article L2122-21 du CGCT

Questions et informations diverses

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Alain GAUCHER	
Olivier JOUANNEAU	
Carole DAGUIER	
Monique DEGRIS	
Bernard CHALON	
Joël GRISVARD	
Francis FAUGERE	
Rémy CAILLE	
Vincent LANOIS	
Christophe HENRY	
Delphine PAUL	Absente
Sabine MARCHETTI	
Isabelle LIEGEOIS	
Nathalie THIRY	
Sophie BANTQUIN	
Aline CONTIGNON	Absente
Claire BENVENUTI	Absente
Aubin GENTER	